

07 Jul 2023 -16:46

Appartient à [Conseil des ministres du 7 juillet 2023](#)

Dispositions diverses en matières sociales - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne, du ministre des Indépendants David Clarinval et du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi portant diverses dispositions en matières sociales.

L'avant-projet de loi comprend une série de dispositions visant à exécuter les décisions prises lors de l'élaboration du budget 2023-2024 et du contrôle budgétaire de mars 2023.

- Assurance indemnités des travailleurs salariés

L'avant-projet contient tout d'abord des dispositions concernant la prime de reprise du travail et le système de financement pour l'achat de services par des titulaires reconnus en incapacité de travail.

- Réduction du groupe-cible pour les premiers engagements

Cette mesure vise à modifier le montant de la réduction groupe-cible dont un employeur peut bénéficier pour l'engagement d'un premier travailleur. En outre, les réductions groupe-cible dont peut bénéficier un employeur qui engage un quatrième, un cinquième et/ou un sixième travailleur sont supprimées. Enfin, une disposition transitoire est insérée pour garantir davantage les droits aux réductions déjà ouverts pour le quatrième, le cinquième et/ou le sixième travailleur.

- Financement alternatif – Travailleurs salariés

À partir de 2024, le coût des augmentations structurelles des réductions de cotisations de 2023 sera ajouté au financement alternatif de la gestion globale de la sécurité sociale des travailleurs salariés.

- Financement alternatif – Travailleurs indépendants

A partir de 2024, le coût des mesures visant à promouvoir l'esprit d'entreprise en tant qu'indépendant (soutien de l'esprit d'entreprise chez les personnes en situation de handicap, primo-starter après une incapacité de travail, droit passerelle), est ajouté au financement alternatif de la gestion globale pour le régime des travailleurs indépendants.

L'avant-projet, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, est soumis à la signature du Roi en vue de son dépôt à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 69 79
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
+32 474 05 63 60
delara.pouya@clarinval.belgium.be

Jonas Clottemans
Porte-parole (NL)
+32 474 40 63 35
jonas.clottemans@clarinval.belgium.be

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be